



Communiqué de presse

Nanterre, le 30 septembre 2022

SIGNATURE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DÉPARTEMENT / VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine et Pierre-Christophe Baguet, Maire de Boulogne-Billancourt, ont signé le 3e contrat de Développement entre le Département et la Ville de Boulogne-Billancourt. Ce contrat (2022-2024) matérialise un soutien financier à la commune de 12 424 171 €.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux communes, le Département apporte un appui financier régi par un partenariat contractuel couvrant une période triennale. Le contrat de Développement Département / Ville regroupe ainsi les subventions versées aux communes. Ce dispositif affirme le rôle de partenaire du Département auprès des communes tout en leur permettant d'engager des projets structurants avec une aide financière pérenne.

Le montant du soutien financier départemental pour la ville de Boulogne s'élève à 12 424 171 € et est réparti comme suit :

- 7 000 000 € en investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
rénovation du gymnase Dôme	1 050 000 €
création d'un terrain multisport couvert Denfert-Rochereau	395 834 €
réhabilitation et aménagement du Port Legrand (lot 5)	488 740 €
modernisation du système de production de froid de la	879 750 €
patinoire	
conservation de l'Eglise Notre-Dame	3 099 195 €
modernisation des médiathèques	736 481 €
extension du dispositif de vidéoprotection	350 000 €
Sous-total investissement	7 000 000 €

- 5 424 171 € en fonctionnement (en valeur de base)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
établissements municipaux d'accueil du jeune enfant	3 739 620 €
activités culturelles	392 655 €
activités sportives	808 983 €
coordination gérontologique	482 913 €
Sous-total fonctionnement	5 424 171 €

Il s'agit du troisième contrat de développement entre le Département et la ville de Boulogne-Billancourt. Le montant de ce contrat en investissement est six fois plus élevé que la subvention accordée en 2010-2012 qui totalisait 1 187 601 €.

Depuis 2013, le Département met en œuvre des contrats de développement avec les 36 communes de son territoire afin de faire émerger et de soutenir des projets locaux. Au total, 112

contrats ont été approuvés avec les communes ce qui représente un montant de 676,5 millions d'€ (441,4 millions d'€ en investissement et 235,1 millions d'€ en fonctionnement). En comparaison avec la période 2010-2012, les financements départementaux ont augmenté de 400 % en investissement. Le montant des contrats en fonctionnement sera revalorisé chaque année en fonction de l'inflation.

www.hauts-de-seine.fr

CONTACT PRESSE

Célia DAHAN 01 47 29 32 32/ cdahan@hauts-de-seine.fr

